



Evaluations d'école de Blanquer : Organisons la mobilisation pour bloquer une des pièces maîtresses du puzzle du Grenelle !

Le ministre a publié fin janvier le guide national pour les évaluations d'école. Tout y est explicité et confirme l'analyse du SNUDI-FO communiquée depuis des mois à la profession. Pour tenir l'objectif d'évaluer toutes les écoles tous les 5 ans, des regroupements d'écoles auront lieu sur un mode vertical (flux d'élèves) ou horizontal (réseaux d'écoles, même commune, etc.). Les évaluateurs externes, communs aux écoles du regroupement, étudieront les évaluations de chaque école avant d'arrêter les modalités les plus adaptées à l'évaluation du regroupement ...

Les maires sollicités pour participer à l'auto-évaluation d'école

C'est bien la territorialisation extrême qui est visée par ces évaluations d'école, les maires étant sollicités pour participer à l'auto-évaluation, celle-ci étant co-dirigée par le directeur d'école et le directeur du périscolaire si accord des élus. Le PEDT servira le cas échéant de point d'appui pour l'évaluation...

« Les parents et élèves, parties prenantes »

L'évaluation engage « *l'ensemble des parties prenantes, y compris les élèves dans la compréhension des enjeux, des actions menées, des décisions prises et de leur impact, et doit faire sens pour tous.* » « *Toutes les parties prenantes doivent participer à l'auto-évaluation dans tous les domaines : enseignants, AESH, personnels de la collectivité, parents, élèves...* » ! C'est la porte ouverte à toutes les pressions possibles !

L'évaluation d'école comme base du projet d'école

« *Les travaux menés (...) ont vocation à conduire à une actualisation ou renouvellement du projet d'école* ». Les éléments émanant des rapports d'auto-évaluation et d'évaluation externe auront vocation à devenir la base du projet d'école qui, articulé à la loi Rilhac et à la mise en place de conseil d'école décisionnaire, permettra aux parents et élus d'imposer des choix que le directeur sera chargé de mettre en œuvre.

Un rapport d'auto-flagellation...

La méthode proposée pour l'auto-évaluation est que l'école réponde à une multitude de questions effarantes sur 4 domaines : apprentissages, suivi des élèves et enseignement / bien-être des élèves et climat scolaire / acteurs et fonctionnement de l'école / école dans l'environnement institutionnel et partenarial.

Le rapport devra faire état de la méthode retenue, des analyses et réflexions, d'une appréciation sur l'école, d'axes de développement avec un plan d'action (indicateurs et calendrier), des besoins de formation et d'une appréciation générale. Au sortir de cette évaluation d'école, les personnels auront donc des comptes à rendre dans le cadre de contrats d'objectifs qui s'imposeront !

Pour une mise au pas des personnels avec l'accompagnement collectif PPCR obligatoire

« *L'évaluation externe vise à identifier les forces (de l'école), ses faiblesses et à s'appuyer sur son potentiel pour explorer les marges de manœuvre et de progrès.* » Dans le cadre de l'auto-évaluation, les personnels doivent déterminer leurs besoins de formation et accompagnement... Il s'agit de l'accompagnement collectif PPCR que vont se voir imposer les personnels avec des formations obligatoires et une remise en cause de la liberté pédagogique...

Bloquer la mise en place de ce dispositif, c'est bloquer la machine de guerre qu'est le Grenelle-PPCR du ministre Blanquer contre notre statut

Le SNUDI-FO invite les collègues à se réunir en sa présence afin d'organiser la riposte à ce dispositif qui achèverait la territorialisation et l'autonomie de l'école et qui s'articule avec toutes les mesures du Grenelle-PPCR (fusion des corps d'inspection, loi Rilhac, accompagnement permanent des personnels, expérimentation marseillaise...) et les projets gouvernementaux pour l'école.

Montreuil, le 11 mars 2022